

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 28/007/2008 (Public)  
ÉFAI  
7 novembre 2008

### **Malaisie. La libération d'un blogueur est un pas positif mais davantage doit être fait**

Amnesty International salue la remise en liberté ce vendredi 7 novembre du blogueur malaisien Raja Petra Kamarudin tout en lançant un appel au gouvernement pour qu'il cesse de recourir à Loi relative à la sécurité intérieure (ISA) pour contrôler toute forme d'opposition.

Une Haute Cour de Malaisie a ordonné la remise en liberté de Raja Petra Kamarudin au motif que son arrestation, au titre de la Loi relative à la sécurité intérieure (ISA), était inconstitutionnelle.

Éditorialiste et rédacteur en chef du portail d'informations en ligne *Malaysia Today*, Raja Petra Kamarudin avait été arrêté le 12 septembre pour menace à la sécurité nationale et activité susceptible de « *causer des tensions au sein de la société multiraciale et multiconfessionnelle du pays* ».

Des articles mis en ligne par Raja Petra Kamarudin avaient été jugés insultants pour les musulmans et le prophète Mohammed et considérés comme diffamatoires vis-à-vis de dirigeants malaisiens. Les articles en question étaient intitulés « *Les Malais, l'ennemi de l'islam* », « *Envoyons les assassins d'Altantuya en enfer* », « *Je promets d'être un bon musulman, sans hypocrisie* » et « *Tous les Arabes ne sont pas des descendants du Prophète* ».

Syed Ahmad Helmy, juge de la Haute Cour de l'État de Selangor, a conclu que le ministre malaisien de l'Intérieur, Syed Hamid Albar, avait outrepassé ses pouvoirs en faisant arrêter Raja Petra Kamarudin.

Le gouvernement malaisien continue d'avoir recours ou de menacer d'avoir recours à la Loi relative à la sécurité intérieure (ISA) contre les personnes qu'elles accusent de menacer la sécurité nationale, notamment celles qui critiquent le gouvernement ou sont présumées impliquées dans des actions « *liées au terrorisme* ».

La Loi relative à la sécurité intérieure autorise la police à procéder à l'arrestation de personnes qu'elle considère avoir agi, ou être « *sur le point* » ou « *susceptibles* » d'agir d'une manière susceptible de menacer la sécurité de la Malaisie, des « *services essentiels* » ou « *la vie économique* » du pays (article 73(1)(b)).

Après une détention initiale de soixante jours « *pour enquête* », un prévenu peut, au titre de l'ISA, être maintenu en détention sans jugement pendant une période pouvant aller jusqu'à deux années, renouvelables à l'infini, sans avoir été inculpé d'une infraction ni jugé par un tribunal.

Le gouvernement malaisien se sert de cette loi comme d'une mesure répressive pour contrôler toute

forme d'opposition.

Amnesty International appelle le gouvernement à immédiatement abroger l'ISA et inculper d'une infraction et juger lors d'un procès équitable, ou libérer immédiatement plus de 60 personnes encore détenues au titre de l'ISA.